

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-107  
ET RÉOLUTION NUMÉRO 20-111**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **17 février 2020**, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant et la résolution suivante concernant des demandes d'autorisations de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-107** modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait aux zones 4054-C-03, 8056-M-09 et 9008-H-12 afin :
  - d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation commerciale 4054-C-03, les usages du groupe « Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) » existants le 18 septembre 2003;
  - d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation mixte 8056-M-09, l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles », dans le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », lorsque l'usage principal est la vente de véhicules automobiles, les activités connexes de réparation, entretien et peinture des véhicules, sont également autorisées à titre d'usage complémentaire à l'usage principal (#551);
  - de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 9008-H-12, la norme de lotissement relative à la largeur minimale d'un terrain de 10,6 mètres à 10 mètres pour un bâtiment jumelé.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-111** permettant la délivrance d'un certificat pour l'occupation par l'entreprise Mouvement Santé, d'une partie du local existant situé au 2487, boulevard Casavant Ouest, dans la zone d'utilisation commerciale 3060-C-03, et ce, pour des fins d'entreposage et d'assemblage d'équipements, conditionnellement à l'occupation du local sur une superficie d'au plus 120 mètres carrés et à la séparation physique dudit local de manière à rendre l'espace inutilisé disponible pour un futur locataire.

Ce règlement et cette résolution sont entrés en vigueur le 28 février 2020, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 11 mars 2020



Me Isabelle Leroux, ll.m  
Greffière adjointe